

Quand la coopérative dessine le chemin d'une autre voie possible en entreprise

Si l'économie est, dans son acception commune, l'activité humaine qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services, alors le logiciel libre propose effectivement une organisation originale et alternative à l'économie informatique, le bien étant bien commun et le service véritablement au service de ses utilisateurs.



Il serait un peu rapide et hasardeux d'affirmer que la coopérative est à l'entreprise ce que le logiciel libre est au logiciel.

Il n'en demeure pas moins vrai que les deux mouvements présentent certaines similitudes, à commencer par celle de vouloir se protéger d'un monde qui perd son humanité en se reliant aux autres pour donner sens à son action^[1].

Si vous voulez changer le monde, cela passe désormais bien moins par le politique que par l'économique. C'est pourquoi les tentatives pour faire sortir de l'ombre un autre possible en entreprise nous semblent si ce n'est à encourager tout du moins à diffuser et à débattre.

À la limite de la ligne éditoriale de ce blog, ce document de fin de colloque nous semble une bonne base de réflexion aussi bien pratique que théorique.

Déclaration du Forum pour une autre économie

URL d'origine du document

*Déclaration du « Forum pour une autre économie »
Fait à Nîmes le 16 janvier 2011*

La participation réelle des salariés à la gestion de leur entreprise est une

exigence croissante dans la société moderne, pour combler le vide actuellement laissé par les actionnaires dormants à une oligarchie financière qui trop souvent ne gère plus que pour elle-même, sans plus prendre en compte les exigences de l'emploi et de la pérennité réelle des entreprises .

Dans les grandes entreprises, particulièrement celles qui sont cotées, cette oligarchie a imposé un partage de la valeur bien plus favorable au capital qu'au travail , tout particulièrement depuis vingt ans. Le travail et l'emploi, ne sont plus des valeurs mais des variables d'ajustement. Par ailleurs, beaucoup de TPE et les PME souffrent indirectement de cette financiarisation du fait de leur statut de sous-traitantes voire de partenaires de groupes plus importants. Il convient donc de promouvoir toutes les solutions institutionnelles susceptibles de rendre aux individus la maîtrise de leur destin économique.

Tel a été le sens du colloque de Nîmes des 15 et 16 janvier 2011. Notre société s'engage dans l'économie de la connaissance, de l'innovation, du développement durable. La constitution de sociétés de salariés, notamment sous forme de SCOP, est une voie particulièrement efficace pour que les chercheurs du secteur privé, mais aussi du secteur public , puissent développer eux-mêmes leurs créations et innovations, dans une structure participative égalitaire ; et, plus largement, pour que les porteurs de projets concrétisent ceux-ci grâce à une structure participative et rendue durable par son système de propriété à la fois privée et collective.

L'association des travailleurs pour gérer leur avenir commun dans une société dont ils sont les propriétaires, qu'elle soit d'ailleurs ou non de forme coopérative, est une résultante légitime de l'élévation du niveau moyen de savoir. Elle est aussi, à de nombreux égards, la meilleure posture face à un avenir que la mondialisation rend particulièrement aléatoire. Qui mieux que le collectif des salariés peut se soucier de l'avenir de l'entreprise en tant qu'équipe d'hommes et de femmes dont l'intérêt n'est pas d'abord commandé par la rémunération du capital ?

La forme de la Société coopérative de production - SCOP ou coopérative de salariés (l'idée d'Entreprise à Responsabilités et Résultats Partagés a été évoquée) est une solution dotée de trois caractéristiques : la démocratie dans le choix de la stratégie et des responsables, l'équité dans la répartition du résultat, et la pérennité de l'emploi, qui la rendent à la fois crédible et fiable aux yeux de

ceux qui y produisent la valeur. Elle s'adapte régulièrement aux nouveaux défis. La Société coopérative d'intérêt collectif - SCIC, qui fait entrer dans la coopérative, différentes catégories de sociétaires à côté des salariés, est un exemple de cette adaptation récente, notamment pour les dynamiques territoriales.

Sur le plan du capital, les outils dont s'est doté le mouvement coopératif avec ESFIN, et sa filiale l'IDES, le fonds de capital-risque SPOT, la société SOCODEN pour les prêts participatifs, permettent de dire qu'existent aujourd'hui la plupart des outils financiers nécessaires pour créer et développer une SCOP. Abonder plus largement ces outils, notamment dans le cadre du « Grand emprunt pour l'économie du futur », serait une condition nécessaire d'un développement plus rapide et plus large de la forme SCOP. Une somme de 100 millions d'euros a déjà été prévue pour l'économie sociale. Elle est trop faible. L'augmenter et l'utiliser pour le développement des SCOP ne dépendent que d'une volonté politique .

Remettre en valeur et assouplir la loi sur le Titre Participatif est une autre priorité. Créer des Fonds Communs de Placement dédiés à l'Économie Sociale aussi.

Dans le même sens, le rachat par les salariés d'entreprises saines, c'est-à-dire avant toute phase critique de gestion, devrait être facilité . En premier lieu, par une intervention plus ample et plus rapide, du fonds souverain français de la Caisse des dépôts ; en second lieu, par la création, dans les entreprises qui doivent envisager leur transmission, d'une réserve de transmission dont la défiscalisation serait conditionnée par le seul fait que les acheteurs sont les salariés. Par ailleurs, la formule ESOP de rachat par les salariés à l'aide de crédits à très long terme, courante aux États-Unis, mérite d'être à nouveau analysée en détail en vue d'une transposition en France . Serait-il impensable aussi de commencer à solvabiliser les salariés, pour la constitution d'un capital, en dédiant une part de la cotisation d'assurance chômage payée pour chaque salarié à la création d'un compte ou livret individuel lui permettant de participer au rachat de son entreprise ou d'en créer une ?

Mais si des outils financiers à la création de SCOP ou à la reprise d'entreprises par les salariés, existent, d'autres conditions s'imposent pour leur développement et réussite.

Résumons les en disant qu'il s'agit de diffuser la culture de l'économie coopérative, « déverrouiller » l'image des SCOP auprès de l'opinion publique en en présentant la diversité des pratiques.

Il faut d'abord que le fonctionnement de l'entreprise soit enseigné, à tous et donc dès la classe de troisième, intégrant évidemment les formes coopératives. Les départements universitaires et les grandes écoles consacrées à l'économie coopérative doivent se multiplier . Les institutions fédérales et confédérales de l'économie sociale doivent offrir, dans le cadre de la formation continue , des enseignements valorisant les pratiques coopératives ; elles doivent aussi renforcer leur expertise et leurs moyens d'appui aux entreprises de l'économie sociale, en particulier pour accompagner les transmissions d'entreprises.

Les propositions qui précèdent n'excluent en rien la poursuite et le développement de l'actionnariat salarié et de la participation, mais ces dispositifs doivent atteindre un seuil d'efficacité pour peser d'un poids suffisant dans les Conseils des entreprises, afin d'infléchir vraiment la gestion. Ceci nécessite aussi l'organisation de formes nouvelles de gestion collective de cet actionnariat.

C'est dans ce contexte que le colloque a abouti à la création d'un Observatoire des alternatives économiques, non seulement dans ce domaine de l'intervention des salariés dans la gestion, mais beaucoup plus largement, dans tous ceux qui feront l'objet des colloques suivants du Forum pour une autre économie, durable, socialement intégratrice, civiquement engagée, écologiquement acceptable.

En 2011 et 2012, cet Observatoire^[2] se donnera comme priorité l'analyse des programmes politiques exposés en vue des élections de 2012, et interpellera les formations politiques et divers candidats sur leurs propositions dans ce champ des alternatives économiques. Il ambitionne d'en mesurer la pertinence et d'en proposer l'enrichissement.

Notes

[1] Crédit photo : Ernst Vikne (Creative Commons By-Sa)

[2] il sera notamment piloté par Jean Matouk, Michel Porta, Thierry Jeantet.